

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 19 Février 2019
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 11 /2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 13 février 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Messieurs Gilles CHATELAIN, Didier CLERC.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Grégoire LAFEVERGES, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain CHAMOSSET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Convention avec Initiative Genevois et Maison de l'Economie Développement

Vu la convention établie le 14 novembre 2017 avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la mise en œuvre des aides économiques par la Communauté de Communes Usse et Rhône dans le cadre de la loi NOTRe, courant jusqu'au 31 décembre 2021, permettant à la Communauté de Communes Usse et Rhône de verser des subventions à Initiative Genevois dans le cadre du soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

Vu la convention tripartite établie avec Initiative Genevois et la Maison Economie Développement (MED) en 2018.

Considérant le soutien apporté aux entreprises grâce à ce partenariat.

Considérant le rôle de la Communauté de Communes dans le développement économique du territoire.

Le Président rappelle les missions confiées à Initiative Genevois (IG) et à la Maison Economie Développement (MED) :

Objet de la mission : La Communauté de Communes confie à l'Association IG, qui accepte, une mission de prestation de services pour accompagner la création des entreprises du territoire et assurer le suivi des jeunes entreprises financées.

La Communauté de Communes confie à la Société MED, qui accepte, une mission de prestation de services pour accompagner les entreprises à trouver des solutions d'implantation et à mieux gérer leurs ressources humaines, et assister la Communauté de Communes dans sa politique de développement économique et de positionnement des solutions d'hébergement des entreprises (foncier et immobilier).

Contenu de la mission : Au cours de la mission qui lui est confiée, la Société MED et l'Association IG s'acquitteront notamment des tâches suivantes :

1. Appui à la création et à la reprise d'entreprise

Cet axe de travail constitue le socle du développement économique de la Communauté de Communes Usse et Rhône. Il s'agit de mettre en œuvre un plan d'actions visant à favoriser la création, à faciliter les démarches des porteurs de projets, à identifier et soutenir de manière plus approfondie les projets les plus structurants et innovants.

En effet, dans un contexte où le vieillissement des chefs d'entreprise et des salariés est préoccupant, il est indispensable de stimuler et d'accompagner la création/reprise d'entreprises. Cette action permettra de nourrir une dynamique de création et reprise, d'assurer le renouvellement du tissu économique et la pérennité des entreprises créées ou reprises.

Cette mission sera assurée par Initiative Genevois :

- a. accueillir, informer et orienter les porteurs de projets,
- b. valider les plans d'affaires,
- c. financer les projets,
- d. suivre les jeunes entreprises.

2. Appui à l'implantation des entreprises

- a. animer une base de données des offres foncières et immobilières exhaustive
- b. accompagner dans leur projet d'implantation, de transfert ou d'extension les entreprises et les créateurs.

3. Appui à la structuration des ressources humaines dans l'entreprise

- a. accompagner et former les dirigeants à la gestion des ressources humaines
- b. favoriser l'émergence de nouveaux modes de travail.

4. Apporter un premier niveau d'information sur les problématiques des entreprises

- a. Recueillir les problématiques des entreprises et accompagner le dirigeant à formuler son besoin
- b. Apporter un premier niveau de conseil
- c. Orienter le dirigeant vers la structure ou le dispositif à même de répondre à son besoin.

5. Appui à la mise en place d'un programme d'actions économiques adapté

- a. appui méthodologique sur les méthodes permettant de mobiliser les acteurs économiques et les partenaires
- b. participation à l'organisation d'ateliers de travail avec les acteurs économiques et les partenaires
- c. appui à la rédaction d'un plan d'actions

Référents, information et conseils auprès de la Communauté de Communes : La Communauté de Communes Usse et Rhône désignera un référent politique et un référent technique à la Maison de l'Economie Développement et à Initiative Genevois. Ces personnes seront les interlocuteurs privilégiés de la Maison de l'Economie Développement et d'Initiative Genevois au sein de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

La Maison de l'Economie Développement et Initiative Genevois s'engagent à :

- être en relation permanente, directe, disponible et réactive auprès des référents, à leur demande

- assister, à leur demande, les élus de la Communauté de Communes dans les démarches entreprises et toutes les questions d'ordre économique qui concernent son territoire
- rechercher, à leur demande, des solutions et à être force de proposition pour toutes les questions liées à l'économie

Rémunération due à la Société et à l'Association : Concernant l'action d'appui à la création reprise d'entreprise, pour 2018, Initiative Genevois propose une contribution financière de la Communauté de Communes Usse et Rhône dont le montant est en fonction du nombre d'entreprises financées en année n-1 (2018), à concurrence de 1.200 € par entreprise financée.

6 entreprises ayant été financées en 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône par Initiative Genevois, le montant de la participation financière de la Communauté de Communes s'établit à 7 000 € net de taxes.

Concernant les actions d'appui à l'implantation d'entreprise et à la structuration des ressources humaines dans l'entreprise, la MED propose une mission d'un montant total de 5.700 € H.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention avec Initiative Genevois et la Maison de l'Economie Développement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

DIT que les crédits relatifs aux missions confiées seront inscrits au budget général 2019, au compte 6228.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour Extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 21/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le



ID : 074-200070852-20190219-CC_11_2019-DE